

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/248

RESTRICTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
TRAVAUX DE BRANCHEMENT COMPTEUR EAU

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SUEZ à ANZIN, représentée par
Mme Aline VERGNIEZ, qui va réaliser des travaux de branchement de compteur eau sur
trottoirs rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera restreinte aux abords du chantier situé au 18 rue du Général de
Gaulle pendant les travaux à partir du 12/11/2025 et ce sur une période de 30 jours.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte
pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 07/11/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.